

Commune de BOLLEZEELE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2025

En mairie - 19 h 30 / 21 h 30

La présidence de la séance est assurée par Pierre MARLE, maire.

Le secrétariat de séance est assuré par Christine KIECKEN.

Nombre de membres du Conseil Municipal	15
En exercice	15
Nombre de membres présents	13
Nombre de votants par procuration	1

PRÉSENTS (13) :

MARLE Pierre, VANPOUILLE Laurent, AGEZ Marie-Noëlle, DECANter Bertrand, DIACRE Michel, DUROISIN Murielle, KIECKEN Christine, LYOEN Jean-Noël, MASSEY-BOERHAVE Yvette, MISSIAEN Stéphane, POUBLANC Jean-Michel, FREVIN Faustine, BERTRAM Louis.

ABSENT ayant donné procuration (1) : BOULOGNE Sabrina - a donné procuration à Pierre MARLE.

ABSENT(S) (1) : PETYT Guillaume.

Pierre MARLE rappelle que le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal. Il soumet le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1/ Tarif 2026 des brigades vertes Hauts de Flandre Insertion

Délibération n°2025-12-01

Hauts de Flandre Insertion a décidé de modifier son forfait de participation des communes de 280 euros la journée d'intervention des brigades vertes à 294 € à compter du 1^{er} janvier 2026. Pour la commune, 32 journées d'intervention sont prévues en 2026, soit une dépense de 9 408 euros à prévoir au budget primitif 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son remplaçant, à signer la convention correspondante. La somme de 9 408.00 euros sera inscrite au budget primitif 2026 à l'article 6281 « concours divers ».

2/ Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du CDG59 pour une mission de délégué à la protection des données.

Délibération n°2025-12-02

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, entré en vigueur le 25 mai 2018 impose la désignation d'un Délégué à la Protection des Données

Afin d'aider les communes de son territoire à se mettre en conformité vis-à-vis de cette nouvelle réglementation, la Communauté de Communes des Hauts de Flandre propose à ses communes membres un projet de mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données, mis à disposition par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CdG59), par l'intermédiaire de son service Cre@tic.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention tripartite avec le CdG59 et la CCHF concernant la mise à disposition d'un agent du CDG59 pour une mission de délégué à la protection des données.

3/ Territoire d'énergie Flandre - cotisation au titre de l'année 2026

Délibération n°2025-12-03

Par délibération en date du 4 décembre 2025, le comité syndical du Territoire d'Energie Flandre a décidé à l'unanimité, les cotisations 2025 comme suit :

Compétence	Montant pour 2025	Modalités de perception
Electricité	4.50 € / habitant	Budgétisation ou fiscalisation ou déduction TCFE*
Gaz (uniquement pour les communes desservies en gaz au 01/01/2024 y compris Capelle B et St Pierre B)	0,50 € /habitant	Budgétisation ou fiscalisation
Eclairage public (option B Maintenance)	3,80 € /habitant	Budgétisation ou fiscalisation ou déduction TCFE*
IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique)	820 € / borne 22kVA 2 points de charge 820 € / borne 50kVA 1 point de charge 410 € / borne 7 à 22kVA 1 point de charge 205 € / borne sur Eclairage public (3 à 7 kVA) 1 point de charge	Budgétisation ou fiscalisation ou déduction TCFE*
Télécommunication	1,50 € /habitant	Budgétisation ou fiscalisation
Numérique	0,30 € /habitant	Budgétisation ou fiscalisation

La commune de BOLLEZEELE adhère aux compétences suivantes : Electricité, Gaz, Télécommunication, Numérique et IRVE.

Ces cotisations communales peuvent être budgétisées, c'est-à-dire prises en compte dans le budget de la commune en section de fonctionnement OU fiscalisées par une imposition

additionnelle sur les impôts locaux communaux ou déduites du montant dû sur le reversement de TCFE 2026.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fiscaliser les cotisations communales dues au Territoire d'Energie Flandre au titre de l'année 2026.

M. le Maire informe de la fiscalisation de la contribution DEfense Contre l'Incendie (DECI) 2026 pour Noréade : 7 420.50 € (1455 habitants x 5.10 € TTC)

Les prochaines poches souples destinées à la défense contre les incendies seront installées à l'EHPAD et à l'entrée de la rue de Flandre.

4/ Rémunération des animateurs ACM petites vacances 2026 **Délibération n°2025-12-04**

M. le Maire rappelle les modifications d'organisation des ACM petites vacances 2026 (hiver, printemps et Toussaint) :

- journées complètes ou découpées
- repas fournis par les parents
- péricentre le matin et le soir

Monsieur le Maire rappelle que la direction est assurée par Mme Nathalie OUTERLEYS, agent titulaire.

Monsieur le Maire propose :

- de créer des postes saisonniers d'adjoints d'animation non titulaires pour les animateurs. Les postes seront pourvus suivant l'effectif d'enfants inscrits sachant que 48 places sont disponibles par accueil
- de rémunérer les animateurs non titulaires sur le grade d'adjoint d'animation selon leur niveau de diplôme selon les conditions suivantes :
 - o Diplômé BAFA échelle C1 - échelon 6
 - o Stagiaire BAFA échelle C1 - échelon 2
 - o Non diplômé échelle C1 - échelon 1
- De fixer la durée hebdomadaire de travail à 35 h pour les animateurs.
- De verser des heures complémentaires et/ou supplémentaires aux animateurs et à la directrice en fonction des heures réalisées pour les interventions en péricentre, lors du temps de repas ou pour des remplacements si nécessaire.

5/ Demande de subvention DETR DSIL **Délibération n°2025-12-05**

La circulaire indique un dépôt des dossiers de demande de subvention pour le 30 janvier 2026
Différents travaux sont à réaliser sur les bâtiments communaux :

- Balcon de la mairie qui a perdu une bande de béton : 6 077.33 € HT
- Remplacement d'une pierre au-dessus de la porte de l'église : 6 458.80 € HT
- Peinture à l'intérieur de l'église suite à des infiltrations d'eau : 9 081.97 € HT

Le conseil municipal décide de déposer une demande de subvention pour les travaux au titre de la DETR/DSIL (Etat) et au titre de l'ADVB (Département) pour les travaux qui sont subventionnables.

Des travaux seront à prévoir à l'école maternelle sur la partie de la toiture en ardoise, le devis est de 32 361.24 € HT.

M. le Maire expose une décision de la CCHF pour un nouveau fonds de concours à hauteur de 133 000.00 € pour la commune à compter de 2026.

6/ Décisions budgétaires modificatives

Délibération n°2025-12-06 et n°2025-12-07

- **Délibération budgétaire modificative 1-2025 Legs Vanhersecke**

M. le Maire rappelle la vente de la maison de Pontcarré du legs Vanhersecke et la somme de 208 333.35 € qui revient à la commune. Il expose qu'il convient de procéder à des inscriptions budgétaires pour l'intégration du legs. Les modifications budgétaires à faire sont :

En section d'investissement :

Recettes - Article 10251 chapitre 041	208 333.35 €
Recettes - Article 2132 chapitre 041	208 333.35 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces modifications budgétaires en section d'investissement au budget 2025.

- **Décision budgétaire modificative n°2/2025**

M. le Maire rappelle la demande de subvention faite au Département pour les travaux sur le bardage extérieur de l'Espace Jules Dehaene. Le Département a validé le versement d'une subvention de 9 000 € à la commune soit un taux de 40 %.

M. le Maire propose d'intégrer cette recette qui n'était pas prévue au BP 2025.

En section d'investissement :

Recette - Article 1323 – subvention Département	9 746.00 €
Dépenses - Article 2131 -construction bâtiment public	9 746.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces modifications budgétaires en section d'investissement au budget 2025.

7/ Questions et informations diverses

- **Aménagement foncier Zegerscappel**

M. le Maire présente les plans de modification de la voirie dans le cadre des travaux connexes de l'aménagement foncier de Zegerscappel avec extension sur les communes de Pitgam, Eringhem, Bollezele et Esquelbecq.

La commune aura à approuver le plan des modifications de voiries communales et à valider les modifications non subventionnées à la charge de la commune.

M. le Maire propose de demander le déplacement de la réserve attribuée à la commune.

Le conseil municipal délibérera lors de la prochaine séance du conseil municipal à ce sujet.

- **Recensement INSEE :**

Le Maire rappelle les chiffres du recensement annoncés lors de la dernière réunion du conseil municipal. L'INSEE a transmis les chiffres de la population au 1^{er} janvier 2026, ils ne tiennent pas compte du recensement 2025. La population en vigueur au 1^{er} janvier 2026 est calculée sur la base de la population de référence au 1^{er} janvier 2023 (période intermédiaire entre 2020 et 2025).

- Suite à la suppression du pylône télécom allée des Fleurs, Orange sollicite le conseil municipal pour ne pas devoir supprimer du sol le bloc béton qui servait de base à ce pylône. Le conseil municipal se prononcera lors de sa prochaine réunion.
- Passage des 4 jours de Dunkerque le mardi 19 mai à Bollezeele – rte de Gravelines, rue Eglise, route de Merckeghem.

Marie Noëlle AGEZ indique que le parcours du cœur des scolaires aura lieu le 12 juin 2026.

Christine KIECKEN signale des illuminations de Noël en panne allée des Peupliers.

Yvette MASSEY BOERHAVE demande quand les véhicules seront floqués. Une réparation en carrosserie est nécessaire sur l'un des véhicules au préalable.

La secrétaire

Christine KIECKEN



Le maire

Pierre MARLE

